

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SEANCE du 1^{er} Juillet 2025 à 20h

042-214200115-20250701-DM39-2025-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Date de la convocation : 24/06/2025

Réception par le préfet : 02/07/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	22

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/06/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M. ROMAGNY - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - M. VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M. PADET - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE - M CELEN Devris donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

Excusée : Mme PERRIN Cécile -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Décision modificative budget commune

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement, où les articles de recettes et de dépenses sont identiques. La commune a reçu un certain nombre de réponses aux demandes de subventions. Il conviendra d'affecter les recettes sur l'exercice en cours. Les dépenses seront ajustées en conséquence.

Cette décision modificative prendra en compte la souscription d'un nouvel emprunt. Elle a été présentée en commission finances et n'a pas soulevé d'interrogation.

RECETTES		DEPENSES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Sub. voirie 2025	25 000 €	Achat Camion (remplacement)	29 000 €
CNC Fauteuils espace Lumière	19 936 €	Travaux supplémentaires Espace Lumière (sol + peinture)	20 000 €
Enveloppe solidarité (Cabourg)	7 000 €	Fin changement fenêtres mairie (55 % de subvention)	10 000 €
Fonds de concours CCFE (Cabourg)	5 000 €	Fin des travaux isolation et mise aux normes électriques maternelle	10 000 €
Rénovation chaudière Concillon	11 147 €	Video protection	9 083 €
A voir Emprunt	500 000 €	Emprunt en vue des écritures de clôture du budget ZAC	490 000 €
TOTAL	568 083 €	TOTAL	568 083 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver la proposition de M. le Maire

D'Autoriser M. le Maire à appliquer la décision modificative

D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en résulteront

Secrétaire de séance
Marc PONCET




Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 01/07/2025